ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Laos

Question écrite n° 19562

Texte de la question

Mme Martine Carrillon-Couvreur attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme sur la situation vécue par le peuple Hmong au Laos. Beaucoup de nos concitoyens s'inquiètent des massacres opérés par les autorités gouvernementales et de l'oppression dont sont victimes les populations du Laos. Des déplacements de populations vers la Thaïlande sont constatés et il y aurait près de 8 000 réfugiés. Actuellement, apparemment, aucune organisation internationale n'est en mesure de pouvoir se rendre au Laos ou en Thaïlande afin de dresser un état des lieux complet de la situation et appréhender au mieux et de manière idoine ces exactions de manière objective. Seuls « Médecins sans frontière » et « Urgence humanitaire Asie » seraient présents pour apporter leur concours aux autorités locales accueillantes. Aussi, elle lui demande de bien vouloir l'informer des actions que la France compte mettre en oeuvre pour s'assurer de l'arrêt du massacre d'un peuple. Elle lui demande également de préciser si le droit d'ingérence trouvera sa première application au Laos et deviendra une doctrine d'action de la France dans les prochaines années au niveau international. Elle lui demande également de bien vouloir lui indiquer si des nouvelles informations sont disponibles sur la situation des Hmongs et si la France soutiendra l'arrivée d'organisations non gouvernementales au Laos pour porter secours à ce peuple.

Texte de la réponse

La situation de la population hmong est en effet préoccupante et est suivie attentivement par le ministère des affaires étrangères et européennes, en liaison avec nos partenaires européens et les organisations internationales concernées, aussi bien au Laos qu'en Thaïlande où un nombre important de Hmongs ont trouvé refuge. À titre national ou dans le cadre européen, la France a, à plusieurs reprises, invité les gouvernements concernés à traiter cette question dans le respect des principes humanitaires. Ce sujet ne manque pas d'être abordé à chaque rencontre de haut niveau, comme, par exemple, lors de l'entretien du secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie avec le ministre laotien de la sécurité publique au début du mois de septembre. Par ailleurs, l'Union européenne a récemment invité la Thaïlande à coopérer avec le Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés et les pays disposés à accepter la réinstallation de Hmongs sur leur territoire. La France est, à chaque fois, partie prenante des initiatives de l'UE concernant la situation de la minorité hmong. La France entend poursuivre le dialogue exigeant et vigilant déjà engagé avec les Laotiens sur la question hmong, ainsi que ses efforts en faveur du développement du Laos, sans distinction de l'origine ethnique des populations auxquelles cette aide s'adresse.

Données clés

Auteur : Mme Martine Carrillon-Couvreur
Circonscription : Nièvre (1re circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 19562
Rubrique : Politique extérieure

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE19562

Ministère interrogé : Affaires étrangères et droits de l'homme
Ministère attributaire : Affaires étrangères et droits de l'homme

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 mars 2008, page 2495
Réponse publiée le : 6 mai 2008, page 3792